Affaire suivie par :
Maison Participation citoyenne
Tél. : 07 63 19 00 31

COMPTE-RENDU DE RÉUNION
Conseil Citoyen
et du Comité des projets de la Ville

Date : 30 mars 2022 Lieu : Salle Simone Veil

Heure : 18H00 - 20H00

♦ **Présents :**
Elu.e.s: Stephane DELPEYRAT-VINCENT - Bruno CRISTOFOLI – Marie-Dominique CANOUET-Cécile MARENZONI – Pascal TARTARY – Nicolas DEAU
Membres présent.e.s du conseil : Gilles ALOE – Michel ANDRIEU - Agnès BRIFFAUT-CINTRAT – Clémentine BRUN - Cécile CODE - Laurent COLOMINA – Cathy COUSIN - Céline FERRERE – Louis GALLOT - Nadia MANNES-HIMI - Christian ROULOT – Alain THEUX.
Excusé.e.s : François CAYLA – Martine FERRERE – Celine VIREPINTE.
Services de la Ville: Pascal PIQUÉ – Jeremy DELAGE

---

23 participant.e.s dans une réunion de type «un groupe».

Paramètres Égalité F/H des membres : 11 femmes / 12 hommes.
Temps : non comptabilisé – *Prises de parole* : tous

A/ Délibérations

Ce point à l'ordre du jour ne donne pas lieu à un avis particulier des membres.

1- Délibération sur le tableau des effectifs :
C'est l'ouverture des postes de fonctionnaires à pourvoir sur la base des catégories et des grades conforme au statut de la fonction publique. Le Conseil municipal est en charge d'ouvrir les postes, car ils sont en relation avec le budget de la Ville. L'exécutif (le Maire) procède au recrutement. Cette délibération intervient régulièrement puisqu'entre les départs, les arrivées et la promotion des fonctionnaires (conforme à leur progression de carrière), il faut délibérer pour permettre le recrutement (ou la promotion) au bon grade de tous les fonctionnaires.
Il y a toujours un delta entre « prévus » et « pourvus » de ce fait.

2- Taxe communale :
Les Communes sont aujourd'hui contraintes de regarder les taxes communales comme le seul levier pour arriver à maintenir les services publics et les projets, du fait de la baisse continue des dotations de l'État. La Ville de Saint-Medard avait déjà procédé à cette augmentation l'année dernière. Il n'y aura pas d'augmentation de son fait, mais l'État a augmenté ses bases, ce qui induit une augmentation pour les habitants de la taxe foncière.

3- Bail emphytéotique :
C'est l'occasion d'ouvrir à terme un bar brasserie convivial qui verra le jour dans les prochains mois, ceci dans le but de dynamiser le centre Ville. Une question se pose : « pourquoi ne pas avoir agrémenté l'offre inclue dans le carré colonne ? Parce que des travaux vont avoir lieu dans

ce bâtiment, mais c'est bien une idée qu'il faudra travailler une fois que ces travaux seront réalisés (plusieurs années), notamment en utilisant l'espace peu utilisé du hall d'accueil.

4- Maison de l'Ingénieur :
La question de faire un lieu de vie de la maison de l'Ingénieur a été très vite évoquée, mais des doutes sur la capacité à en faire un établissement recevant du public ont ralenti le projet. Désormais, il est certain que c'est possible. Le travail va pouvoir avancer avec la création d'un groupe étude projet.

5- Ressourcerie recyclerie :
C'est un projet que suit Bordeaux Métropole, car cela rentre dans ses compétences. Il s'agit de proposer une seconde vie à des objets et des matériels au lieu de les jeter. De nombreuses associations existent, qui oeuvrent dans ce sens, mais il faut désormais passer à une plus grande échelle pour devenir efficace dans la transition écologique. Saint-Médard s'est positionnée pour être l'une des communes pouvant débuter le processus de création des ressourceries métropolitaines. Il est peut être possible que ce soit un « gestionnaire » global qui s'occupe de ce lieu plutôt que des associations.
Les membres du conseil citoyen alerte sur le postionnement de cet équipement dans le quartier de magudas, qui par le passé, s'est inquieté et a montré son mécontentement quand le centre de déchets verts y a été installé.

B/ Questions orales vers le Conseil Municipal

1- Allée Dordins :

Les allées Dordins sont un champ de ruine. Quelle information peut-on avoir sur cette situation et l'avenir ?

→ *Cette question sera posée avant le prochain Conseil Municipal*

2- Marché des producteurs :

La fréquentation avait l'air faible. Comme c'est une initiative intéressante, quel est le bilan et les perspectives ?

3- Stationnement réglementé :

Certains professionnels du centre-ville voudraient des abonnements pour pouvoir être stationnés 6h dans la journée. Les deux heures gratuites sont trop faibles. Que pourrait faire la Ville ?

4- Restauration collective :

Une amélioration sensible des menus est constatée (bio, local, frais) : quelle est la cible de la Ville : 100 % bio, + de végétarien ? Peux-t-on penser que les tarifs vont changer ?

→ *Cette question sera posée avant le prochain Conseil Municipal*

Les membres du Conseil Citoyen souhaiteraient que les questions qui ont été posées – sans être choisies pour une réponse orale – puissent avoir des réponses écrites.

C/ Comités des projets de la Ville :

Le Comité des projets de la Ville est le regroupement des membres du Conseil Citoyen avec plusieurs élus du Conseil Municipal intéressés par la démarche de discussion sur les projets de la Ville et les « idées de projets » proposés par les habitants et habitantes à la maison de la citoyenneté.

Suite à la présentation des résultats de l'évaluation des projets, les membres du Conseil Citoyen échangent sur les sujets des idées de projets. Voici une liste des prises de positions des membres :

- Il faudrait voir si le projet « chèvres au rond point » et celui de « ferme école » ne serait pas à regrouper. La ferme école pourrait être interessante à Magudas, d'autant qu'il existe déjà un éleveur.

- Il est question de méthodologie et de processus : les idées proposées devraient pouvoir être enrichies par de petits groupes de travail, afin d'améliorer les idées de projets. Il faudrait mettre en place des ateliers de rencontre avec chaque porteur d'idée.

- il a été proposé un accompagnement des « boîtes aux lettres » devrait se faire par un contact systématique pour expliciter leurs idées de projets, afin d'améliorer la simple idée. Il est entendu que la boîte à idées doit rester simple. Le formulaire du budget participatif, par exemple, est trop descriptif : il faut laisser une part à la grande simplicité d'écriture de l'idée (accéssible par tous sans frein). Par exemple, une rencontre avec les porteurs d'idées de projets (dés le départ leur demander d'aller plus loin sur l'idée et l'explicitation du projet).

- Tous les projets sont bons, s'ils touchent le plus possible de Saint- Médardais.

- Les services pourraitent accompagner les idées de projets pour permettre aux membres du Conseil Citoyen de déterminer si les idées de projets :

  - d'une part pourraient être travaillées par un collectif (les associations et des habitants) puis accompagnée par les services de la Mairie en fonction du besoin,
  - et d'autre part pourraient être portées et travaillées par les services de la Ville accompagnés par un collectif (association et habitants).

Cette formule serait une façon de soutenir et accompagner le bénévolat et developper le désir de proposer des idées et de faire des projets et renforcera le critère « utilité sociale ».

- Le projet « four à pizza » est un bon projet qui pourrait se démultiplier sur tous les quartiers : c'est un « grand projet » que la Ville devrait porter et notamment pour faire évoluer le projet sur le critère environnement (évaluation faible à ce jour).

- La boîte à idées doit être un outil qui permet de déposer une idée sans forcément vouloir la porter : « je donne une idée » puis « je suis contacté par la Ville pour l'expliquer et j'indique ne pas vouloir être intégré à son processus d'accompagnement » puis « les services de la Ville améliorent l'idée, seul ou avec un groupe afin de la déposer à l'avis du Conseil Citoyen ».

- La Ville devrait avoir dans son critère de présentation des idées au Conseil Citoyen, un critère de « coût - faisabilité ».

- L'idée de projet de « chèvres sur un rond point » est une idée d'une membre du Conseil Citoyen qui est venue un matin et qui l'a déposée sur le site internet. M. Tartary lui demande si elle aurait aimé être contactée par les services de la Ville. Elle indique que oui, afin qu'on lui demande des explications, même si elle n'aurait pas voulu participer au développement du projet.

- L'idée de projet « bar associatif » est une idée qui devrait être travaillée par les associations, accompagnée par la Ville, pour concrétiser cette idée dans tous les quartiers, avec par exemple des résidences d'artistes. Ceux qui gérent déjà des bars associatifs (Estran, ASCO, Esacale des possibles) se reunissent pour établir un retour d'expérience et une charte.

- Le projet espace G Brassens est désormais porté par la Ville.

- Les membres du Conseil Citoyen se proposent pour travailler le formulaire de la boîte à idées de la Maison de la Citoyenneté (Cécile et Agnès), ainsi que la trame de développement qui permettrait à la suite d'améliorer le projet.

Prochain rendez-vous le 13 avril pour la présentation des projets de la Ville et 22 juin, dernière rencontre pour l'avis global du Conseil Citoyen.

La réunion prend fin à 20h15.
Prochain rendez-vous le 13 avril 2022.

../·.